

## Conditions Particulières de Vente Aurélie Allanic pour Oxalis

---

Tout achat ou commande effectué à Aurélie Allanic emporte l'entière acceptation des présentes Conditions Particulières de Vente. Les présentes Conditions Particulières de Vente s'appliquent aux prestations et produits vendus par Aurélie Allanic (« La Photographe ») pour Oxalis (« Oxalis ») à ses clients (« Le Client »). Aurélie Allanic est entrepreneure salariée de la coopérative Oxalis-SCOP.

### Tarifs

---

Les tarifs sont établis par La Photographe sur la base des informations fournies par Le Client, notamment la nature de la prestation ou du produit, la date, les horaires et le lieu de réalisation de la prestation, les modalités de livraison. Le prix et les modalités de paiement sont spécifiés au Client par La Photographe.

Les prix sont indiqués en Euros, soumis à TVA.

Les acomptes versés par Le Client sont encaissés et ne seront pas remboursés.

Toute demande de modification devra parvenir par écrit à La Photographe, qui se réserve alors le droit de modifier les conditions de la prestation (délai, prix) pour prendre en compte les demandes de modification, et de présenter un nouveau devis intégrant les acomptes déjà versés.

En cas de force majeure (intempérie, accident), La Photographe se réserve le droit de modifier les conditions d'exécution de la prestation (lieu/horaires).

### Réalisation de La Prestation

---

Pour la bonne exécution de La Prestation, Le Client s'engage à suivre les instructions du Photographe.

### Conservation des travaux

---

La Photographe s'engage à conserver les fichiers sur ses serveurs pendant 1 an à compter de la prise de vue, et pourra fournir dans ce délai des tirages sur commande et après acceptation par le Client du tarif en vigueur.

Si la prestation prévoit la livraison de fichiers numériques, La Photographe ne sera pas tenue responsable d'une perte ou d'une détérioration de ces fichiers par Le Client. La Photographe pourra fournir, pendant un délai de 1an à compter de la prise de vue, les fichiers issus de la prestation par plateforme de téléchargement, sur demande du Client et après acceptation par Le Client du tarif en vigueur.

### Droit d'auteur et droit à l'image

---

Les photographies sont protégées par la loi du 11 mars 1957 sur les Droits des Auteurs et par le Code de Propriété Intellectuelle du 1er Juillet 1992.

Seuls sont valables les droits de reproduction, de représentation et de divulgation consentis par La Photographe, à l'exclusion de tout autre. La Photographe cède les droits de diffusion et de reproduction relatifs aux photos commandées par Le Client en format numérique, à l'exclusion de toute diffusion commerciale ; pour toute diffusion, notamment sur des réseaux sociaux, Le Client s'engage à diffuser des photos signées par La Photographe.

Le Client autorise La Photographe à diffuser les photos issues de La Prestation à des fins promotionnelles ou d'édition (notamment publications, sites internet, tirages, livres, objets photo).